Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-130000623-20260928-2026_18-DE

Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine

- **Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005**
- **Vu le décret 2005-1587 du 19 décembre 2005**
- **Vu la convention constitutive du GIP Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine du 28 décembre 2005**
- **Vu l'arrêté d'approbation du président du Département d'Ille-et-Vilaine publié au Recueil des actes administratifs du Département.**

DELIBERATION N° : 2026 - 18

Commission Exécutive du 28 septembre 2026	**ANNEE : 2026** **Présidence** : Madame Isabelle COURTIGNE, Conseillère Départementale **Date de convocation :** 18.09.26 Membres de la Commission exécutive présents : Membres de la Commission exécutive absents : Membres de la Commission exécutive excusés : Quorum : 14
Intitulé de la question traitée	**Exposé du contenu de la délibération**

Exercice 2025 : présentation du budget consolidé

Après exécution du budget 2025, le budget consolidé est présenté aux membres de la COMEX. Il tient compte de l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par les membres du groupement d'intérêt public pour le fonctionnement de la MDPH.

L'exécution du budget 2025 est arrêtée aux montants suivants, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées (fonds départemental de compensation inclus).

Dépenses réalisées par la Mdph et ses partenaires		Contributions et valorisations des partenaires	
Pour le Fonctionnement de la Mdph		**Pour le Fonctionnement de la Mdph**	
Mdph	1 016 580,41 €	Département	4 144 597,04 €
Département	5 620 511,22 €	CNSA	1 475 914,18 €
Education Nationale (RH)	425 241,32 €	Etat	1 167 998,36 €
DDETS (RH)	111 743,35 €	Education Nationale (RH)	425 241,32 €
		DDETS (RH)	111 743,35 €
		Autres produits	6 843,28 €
		Recettes d'investissements	2 348,00 €
Pour le Fonds Départemental de Compensation Aides individuelles		**Pour le Fonds Départemental de Compensation Aides individuelles**	
Mdph	106 696,18 €	Etat	67 153,00 €
		Département	50 000,00 €
		Caisse Primaire d'Assurance maladie	45 000,00 €
		Mutualité Sociale Agricole	12 830,00 €
		Centre Communal d'Action Sociale Ville de Rennes	7 951,00 €
		Centre Communal d'Action Sociale Saint Coulomb	150,00 €
TOTAL	**7 280 772,48 €**		**7 517 769,53 €**
Résultat de l'exercice budgétaire 2025	**236 997,05 €**		

L'année 2025 constitue un tournant dans la construction du budget consolidé. Le travail mené avec l'ensemble des partenaires permet de présenter des données très complètes et détaillées offrant ainsi une vision plus juste des coûts réellement supportés par la Mpdh et l'engagement de chacun des partenaires du Gip.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-130000623-20260928-2026_18-DE

Cette consolidation permet une meilleure lisibilité du fonctionnement global. Elle contribue pleinement aux échanges menés dans le cadre du budget d'orientation budgétaire et permet d'éclairer les décisions prises lors du vote du budget primitif.

Décision : les membres de la commission exécutive approuvent le budget consolidé 2025 du GIP tel qu'il figure dans les documents budgétaires ci-annexés.

Résultat des votes : Nombre de votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0

A Rennes, le 28 septembre 2026

P/ o Le Président de la Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine
Isabelle COURTIGNE